

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 107

(SUPPLÉMENT À LA « LETTRE DES AMIS » N° 168)

LE FAIT COMMUNAL DANS LA BANLIEUE DE TOULOUSE

Une approche historique et géographique

Deuxième partie

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Par
Jean COPPOLANI

Commune et Paroisses depuis 1790

Ces deux régions, coteaux de l'est et du sud et plaine au nord de Toulouse, qui se distinguaient avant la Révolution par la disparité de leurs divisions territoriales, sont aussi celles où le découpage tant paroissial que communal a été le plus remanié depuis 1790. Ces remaniements ont surtout été décidés pour des motifs de bonne administration, l'insuffisance des ressources en argent et en hommes pour entretenir correctement une administration municipale.

Une première solution, sous le Premier Empire, avait consisté à donner un même maire à plusieurs communes ; elle fut abandonnée après 1817⁽³⁴⁾. Mais la première moitié du XIXe siècle voit disparaître un certain nombre de communes, par fusion avec une commune voisine, ou par partage entre deux d'entre elles. Dès 1812, Pechbonnieu avait annexé Castillon-Tolosan, puis en 1842 Labastide-Constance (devenue Labastidole) que lui disputa Castelginest ; commune et paroisse coïncidèrent désormais. En 1836, Le Fossat est réuni à Lapeyrouse, et Auzil à Vigoulet en 1842. Ramonville est partagée en 1840 entre Saint-Agne, qui devient RAMONVILLE-SAINT-AGNE, et Auzeville suivant les limites qui étaient déjà celles des paroisses ; et il en est de même pour Novital-Viguerie partagée entre Lespinasse et Saint-Jory, en 1846. La même année, Croix-Bénite est réunie à Aucamville. Enfin en 1847 Péchauriolle est annexée par Flourens et Montauriol absorbée par Drémil-Lafage, non sans protestations d'une partie de ses habitants et nonobstant les réclamations d'Aigrefeuille⁽³⁵⁾.

Peu après cette date prend fin le mouvement de réduction du nombre des communes de la Haute-Garonne, passé, dans les limites actuelles du département, de 611 en 1801 à 578 en 1858. Depuis s'est au contraire amorcé un mouvement de création ou re-création de nouvelles communes qui s'est poursuivi jusqu'en 1960 environ. Une de ces créations concerne notre zone de banlieue : il s'agit de la partition de la commune de L'Union, ... qui résultait d'une fusion opérée en 1790. Vers 1860, la vieille église de Saint-Jean de Kyrie Eleison menaçant ruine, le curé proposa au conseil municipal l'édification d'une église neuve au centre de la commune, alors que l'ancienne se trouvait à la lisière nord-est de celle-ci. Les habitants des deux villages anciens de Belbèze et la Cournaudrie acceptèrent cette solution, mais ceux des châteaux et des métairies proches de la vieille église s'y opposaient vivement et exigeaient la conservation et la réparation de celle-ci. La querelle s'envenima au point qu'il fallut en arriver à une partition de la commune. Celle-ci fut réalisée par l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1868 ; la nouvelle limite, presque perpendiculaire à celle qui séparait les deux communautés avant 1790, laissait la Cournaudrie et la majeure partie de Belbèze à la commune du sud-est qui garda le nom de L'Union et reçut la nouvelle église, le reste formant la commune de SAINT-JEAN autour de l'ancienne église ; chaque église devenant le siège d'une paroisse distincte avec son curé propre. En 1941, la demande des habitants de la paroisse toulousaine de Saint-Simon de former une commune distincte, demande motivée par les difficultés économiques du moment, n'eut pas de suite.

⁽³⁴⁾ DUTIL, *La Haute-Garonne... op. cit.*, T. I, p. 261.

⁽³⁵⁾ Cf. DUTIL, *op. cit.*, T. II, et les procès-verbaux des suppressions de communes conservés aux Archives de la Haute-Garonne.

Parallèlement à cette simplification de la carte des communes, dans la première moitié du XIX^e siècle, l'autorité ecclésiastique, en accord avec l'administration civile qui assurait, en application du Concordat, le traitement des curés, desservants et vicaires, poursuit dans la même période, un travail de normalisation, d'une part en faisant presque partout coïncider limites paroissiales et communales là où elles divergeaient, comme entre Toulouse et Balma, entre Mons, Lavalette, Pin-Balma et Verfeil, et d'autre part surtout en érigeant en paroisses les communes qui dépendaient auparavant de paroisses voisines. Après Villeneuve-de-Cugnaux, devenue Villeneuve-Tolosane, qui avait obtenu en 1829 une église annexe devenue en 1839 paroisse de plein exercice, Aucamville reçut une église et un curé en 1845, Gagnac en 1865 ; Saint-Alban, qui avait perdu lors de la Révolution son église annexe de Castelginest, devenait paroisse en 1878. À Balma, la nouvelle paroisse Saint-Joseph dessert depuis 1860 le nord de la commune, le sud de la commune restant à Saint-Martin de Lasbordes. Par contre, après Sainte-Quitterie de Mons disparue pendant la Révolution, Le Fossat a été rayé de la liste des paroisses en 1836 en même temps de celle des communes, de même qu'en 1847 Péchauriolle dont l'église subsiste mais désaffectée. Beaupuy enfin a reçu en 1890 une église annexe de Mondouzil. En 1950, il y avait ainsi soixante-seize paroisses pour soixante-seize communes, les seules exceptions étant Balma et Drémil-Lafage partagées entre deux paroisses, et d'autre part Fonbeauzard partagée entre Notre-Dame du Rosaire d'Aucamville et Saint-Balthémy de Launaguet, et Montrabé toujours éclatée entre Saint-Jean, Saint-Martial de Mondouzil et Saint-Pierre de Pin-Balma. Depuis, l'édification d'ensembles d'habitations sur un territoire jusque là voué à l'habitat dispersé a conduit à la construction à Montrabé d'une église dédiée à Notre-Dame d'Espérance et l'érection en 1978 d'une paroisse nouvelle ouvrant le territoire de la commune. L'énorme développement des communes de banlieue a conduit, depuis 1960 à la construction de nouveaux édifices de culte, notamment à Blagnac, Colomiers, Quint, Ramonville et Saint-Orens, mais seules Sainte-Bernadette de Colomiers et Saint-Gabriel de Blagnac ont reçu officiellement le titre de paroissiales. D'ailleurs, du fait de la pénurie actuelle de prêtres, c'est un seul curé qui a la charge de l'ensemble des églises d'une même commune, et, dans les communes moins peuplées un même prêtre ou une même équipe pastorale dessert trois, quatre, voire huit paroisses, qui restent pour le moment canoniquement distinctes.

Géographie des Terroirs Communaux

L'article précité d'A. Meynier distingue d'une part **grandes** et **petites** communes, suivant leur superficie souvent associée au mode d'organisation du terroir, et d'autre part **communes-unités** et **communes-organes**, selon qu'on a affaire à un habitat concentré dans un village entouré d'un open-field, ou au contraire à un habitat dispersé en hameaux ou en maisons isolées. Comme Toulouse et sa banlieue sont établies au contact de deux petites régions naturelles, d'une part la plaine alluviale, organisée en terrasses, étendue sur la rive gauche de la Garonne, et aussi celle de l'Ariège au sud, et les coteaux du Terrefort dans lesquels s'ouvre la large vallée de l'Hers, la forme des terroirs, le mode d'installation des champs et la répartition de l'habitat sont loin d'être uniformes dans l'ensemble de l'aire étudiée.

La superficie

Par leur superficie généralement inférieure à 1000 hectares (en moyenne 887 Ha), ce qui est le cas de cinquante-six sur soixante-seize, les communes de la banlieue de Toulouse rentrent dans la catégorie des petites communes. Mais on peut tout de suite constater que les plus vastes : Plaisance-du-Touch (2588 Ha), Pibrac (2586), Seysses (2525), Légevin (2446) et Colomiers (2083) se trouvent sur les terrasses de la rive gauche et correspondent toutes cinq à d'anciens *fundus* gallo-romains. D'origine ancienne sont encore Aussonne, Balma, Blagnac, Castelmaurou, Cornebarrieu, Cugnaux, Mondonville et Saint-Jory, qui toutes dépassent les 1000 hectares. Seules dans cette catégorie, Portet (1533 Ha) et Tournefeuille (1817 Ha) ne paraissent pas antérieures au Moyen Âge, tandis que Balma et Castelmaurou sont seules à se trouver dans les coteaux. Quant à Drémil-Lafage (1248 Ha) et Saint-Orens (1309 Ha), ce sont des regroupements récents de deux ou trois communautés qui étaient distinctes avant 1789. Les trois communes les plus petites : Fonbeauzard (132 Ha), Mervilla (274 Ha) et Villate (181 Ha) sont toutes sur la rive droite de la Garonne, mais seule Mervilla est sur le coteau. On serait tenté de mettre la plus grande superficie des communes de rive gauche en relation à la fois avec la topographie, qui n'imposait pas de limites naturelles à l'installation de groupements humains, et à l'antériorité de leur organisation. Mais il existe sans doute, pour expliquer ce fait, d'autres facteurs historiques qui restent inconnus, sauf quelques exceptions.

Les types d'habitat

Le type d'habitat et le mode d'occupation du sol étaient semble-t-il étroitement liés jusqu'à l'arrivée à partir de 1920 et surtout 1950 d'une population de banlieue dont les constructions ont totalement bouleversé le paysage et transformé le parcellaire. Les trois types d'habitat : habitat groupé en villages avec dispersion des champs sur le terroir ; habitat fractionné en hameaux et habitat totalement dispersé avec groupement des parcelles en domaines-blocs coexistent dans la banlieue toulousaine, mais avec prédominance de l'un des types suivant la zone de relief où on se trouve.

Les vingt communes de la rive gauche de la Garonne présentent toutes sauf une un habitat groupé dans un village unique, organisé autour d'une ou plusieurs rues, parfois même d'un ancien noyau fortifié comme à Blagnac, à Portet ou à Seysses⁽³⁶⁾, avec un parcellaire d'open-field où chaque exploitant possédait en général plusieurs champs disséminés dans le terroir proche du village ; les parties les plus éloignées, à l'origine terres communautaires vouées aux bois ou aux pacages, ont fait l'objet à partir du XVI^e siècle de défrichements⁽³⁷⁾, soit pour la plantation de vignes, soit pour la constitution de domaines-blocs autour d'un "château" et de quelques métairies appartenant souvent à un noble ou à un bourgeois de Toulouse. Mais ce phénomène de dispersion secondaire, ne concerne qu'une fraction très minime de la population totale. Six communes de la plaine entre Hers et Garonne au nord de Toulouse, et cinq autres établies dans la plaine de confluence entre Garonne et Ariège présentaient le même type d'habitat. Faisaient seules exception Gagnac, Pins-Justaret et Seilh qui, à côté d'un village où étaient installés l'église et les commerces, et au XIX^e siècle la mairie-école, comprenaient une petite agglomération secondaire : la Beaute à Gagnac, Justaret à côté de Pins, les Tricherries à Seilh. Mais, au moins dans les deux cas de Pins-Justaret et

⁽³⁶⁾ Ce phénomène de "fort communal" aurait été général dans cette zone à la fin du Moyen Âge, d'après M. ROBLIN, *L'habitat rural...*, art. cit. (cf. notes 12 et 24).

⁽³⁷⁾ S. CHAUVET, "Défrichements modernes sur les terrasses de la Garonne à l'ouest de Toulouse", *Rev. Géographique Pyrénées et S.O.*, VI (1935), pp. 26-39, et aussi M. ROBLIN, *L'habitat rural...*, art. cit.

Seilh, ces agglomérations secondaires avaient tout d'abord constitué des unités particulières réunies bien avant la Révolution en une unique "communauté d'habitants" avec l'agglomération principale. Mais quatre communes de la plaine entre Hers et Garonne s'écartaient de ce type d'habitat groupé, chacune avec son originalité propre.

Aucamville, réunie en 1847 à Croix-Bénite, présentait une dispersion totale d'origine récente, associée d'abord à la viticulture, puis, après la crise phylloxérique de la fin du XIXe siècle, à la culture maraîchère, en continuité avec les quartiers de Lalande et Croix-Daurade situés sur le territoire municipal de Toulouse. La même dispersion régnait à Saint-Alban, mais avec un petit noyau villageois autour de l'église et de la mairie-école, le long de la route de Toulouse à Fronton. À Launaguet, un village entouré d'un terroir d'open-field occupait la rive droite de l'Hers, mais sur la rive gauche, dans le quartier des Sables, régnait une dispersion analogue à celles d'Aucamville et de Lalande et en continuité avec elles.

Fonbeauzard enfin était un cas tout à fait particulier. Jusqu'à l'arrivée récente d'un habitat moderne de banlieue, cette commune, la plus petite de toute cette zone avec une superficie de 132 Ha seulement, dont l'unique édifice public était une minuscule mairie, réunissait de part et d'autre de l'Hers que ne franchissait aucun pont, deux éléments distincts. Sur la rive droite, le domaine de Fonbeauzard groupait autour de son château quelques maisons de métayers ou d'ouvriers agricoles, le tout rattaché à la paroisse de Launaguet où les enfants de cette section avaient leur école et les défunts leur cimetière ; sur la rive gauche, le Petit Fonbeauzard était fait comme Aucamville d'exploitations maraîchères avec chacune sa maison isolée des autres, rattachées à la paroisse d'Aucamville où leurs habitants trouvaient école et cimetière. La raison de cette situation paradoxale se retrouve dans l'état de la possession du sol au début du XIXe siècle : tout le territoire de la commune était détenu par un seul propriétaire, le châtelain, homme politique influent du département, qui exploitait directement les terres voisines du château et avait affermé la rive gauche en petites parcelles viticoles, devenues plus tard exploitations maraîchères en pleine propriété. Le maintien d'une commune distincte pour ce grand domaine avait permis à son détenteur de garder en fait ses anciennes prérogatives de seigneur disparues en droit en 1789. L'arrivée depuis 1970 environ d'une population de banlieue logée en lotissements ou ensembles d'habitations sur les deux rives de l'Hers, réunies par un pont neuf depuis 1985, la construction de deux écoles - une sur chaque rive - et d'une mairie moderne, l'installation de commerces et autres services, ont mis fin à ce paradoxe administratif. Seul subsiste le partage entre les deux paroisses d'Aucamville et de Launaguet du territoire de cette commune toujours dépourvue d'édifices du culte.

Lors du recensement de 1936, date antérieure aux premières opérations importantes de construction en banlieue, et mis à part les sept cas particuliers qui viennent d'être évoqués, la majorité des communes "de plaine" comptaient ainsi plus de 50 % de "population agglomérée au chef-lieu communal" dans leur population totale⁽³⁸⁾. Dans la large vallée de l'Hers en amont de Toulouse, Castanet, bourgade plutôt que village, chef-lieu de châtellenie sous l'Ancien Régime, chef-lieu de canton dès 1790, qui avait développé autour de ses services publics, perception, justice de paix et gendarmerie, un ensemble d'activités desservant tout son canton, formait une agglomération bien groupée rassemblant 81 % de la population communale totale ; dans trois autres communes, Labège, Péchabou et Pompertuzat, un village situé en bordure de la vallée, rassemblait encore une part notable des habitants. Par contre Auzeville et Ramonville-Saint-Agne voyaient triompher la dispersion qui était la règle dans les coteaux.

⁽³⁸⁾ Il ne faut toutefois pas trop s'arrêter à cette notion de "population agglomérée au chef-lieu communal". Aucune définition précise n'étant alors donnée de l'agglomération, les limites de celle-ci étaient laissées à l'appréciation subjective des maires, appréciation qui pouvait diverger assez fortement de l'un à l'autre.

Dans cette zone des coteaux, on trouvait en général un centre communal fait de quelques maisons groupées autour de l'église, avec quelques commerces et ateliers d'artisans, et la Mairie-École édifiée sous la Troisième République, mais le gros de la population se répartissait dans les domaines-blocs groupés chacun autour d'une métairie, parfois d'un château qui avait été celui du seigneur du lieu et appartenait plus d'une fois à ses héritiers. Assez souvent, plusieurs métairies se trouvaient rassemblées sans ordre apparent en petits hameaux, mais rien n'existait ici de comparable aux hameaux limousins ou rouergats (qualifiés là de "villages") organisés autour de leur église et de leur école, avec un terroir défini. Nulle part dans les communes de coteau la population "agglomérée au chef-lieu" ne dépassait 50 % de la population totale. Dans quelques communes, notamment au nord-est de Toulouse, le chef-lieu communal prenait la forme d'un véritable village organisé autour d'une ou plusieurs rues, voire d'un petit noyau fortifié comme à Clermont (aujourd'hui Clermont-le-Fort), mais jamais avec une concentration comparable à celle des villages de plaine. À L'Union, les deux anciennes communautés de Belbèze et la Cournaudrie avaient gardé chacune sa structure en hameaux lâches, mais à Saint-Orens aucune des trois communautés ne constituait un vrai groupement et l'église restait isolée. À Mervilla et à Rebigue, la dispersion était totale, l'église et la mairie-école étant isolées l'une de l'autre et n'étant accompagnées d'aucune maison. À Drémil-Lafage, à Lapeyrouse-Fossat et à Pechbonnieu, les centres des anciennes communes annexées au XIXe siècle forment encore de petites agglomérations distinctes du chef-lieu communal.

Malgré un ancien système agricole identique de part et d'autre de la Garonne, basé sur la polyculture propre au Bassin d'Aquitaine, le relief avait ainsi conduit à deux modes d'habitat et à deux structures agraires différentes : alors que les communes de plaine se conforment toutes au type de la **commune-unité**, les communes de coteau, malgré leurs dimensions réduites, étaient plutôt des **communes-organes**, pour reprendre la terminologie d'A. Meynier. Mais l'influence du milieu naturel paraît avoir joué aussi son rôle dans la plus ou moins grande stabilité et la cohérence des territoires communaux. Alors que sur la rive gauche de la Garonne et dans la confluence Ariège-Garonne, une seule communauté, celle de Villeneuve, a disparu lors de la Révolution, et que dès 1789 l'identité communauté-paroisse ne connaissait qu'une exception : la paroisse Saint-Laurent réunissant Cugnaux et Villeneuve-de-Cugnaux, les disparités se multipliaient sur les coteaux, avec treize communautés disparues par fusion ou réunion à une autre, et dix paroisses dont le ressort différait de celui d'une communauté. Sans qu'on puisse en conclure formellement d'une relation de cause à effet, le fait vaut la peine d'être retenu parmi les explications possibles. Quant à la présence de phénomènes analogues dans la plaine entre Garonne et Hers au nord de Toulouse, il semble qu'on puisse faire appel à une explication d'ordre historique, le rôle du relief ne pouvant être invoqué ici. Ces communautés de petite dimension, sans centre villageois et souvent dépourvues d'églises, qu'étaient en 1789 Aucamville, Croix-Bénite, Fonbeauzard, Gaffelaze (alias Saint-Alban) et Novital-Viguerie, appartenaient en majeure partie au temporel de la grande abbaye toulousaine de Saint-Sernin, ce qui empêcha leur organisation en seigneuries distinctes, Fonbeauzard excepté. Mais il serait excessif de prendre cette explication comme la seule possible.

Un point toutefois reste acquis : tandis que dans les zones de plaine l'habitat groupé s'associe à des terroirs relativement étendus, souvent d'origine plus ancienne et aux limites plus stables, la zone des coteaux avec son habitat fractionné sinon totalement dispersé est le domaine de terroirs plus petits, d'origine souvent plus récente et moins stables dans le temps. L'histoire et la topographie ont certainement l'une et l'autre leur part dans ces différences, sans qu'on puisse dire laquelle a été prépondérante. Par contre il semble bien que l'histoire

fournisse l'explication majeure de l'anomalie que présente le petit groupe de communautés situé immédiatement au nord du territoire de Toulouse.

D'ailleurs, et malgré la différence essentielle que leur fonction urbaine de toujours qui sépare des communes rurales Toulouse et Muret, leur structure territoriale n'est pas sans rapport avec celle des communes rurales. On doit tout de suite noter leur superficie bien supérieure à celle de ces dernières : 11949 Ha pour Toulouse et encore 5782 pour Muret. Mais ces deux territoires paraissent résulter de deux processus de formation exactement inverses. Muret semble bien être le reste d'un démembrement du vaste **fundus Rodiniacus**, peut-être donné à saint Germier, patron de la paroisse de Muret, par un roi Clovis aux alentours de 700 de notre ère, **fundus** dont se sont détachées, dès le Moyen Âge les communautés de Frouzins et de Roques, et au XVIIIe siècle celle d'Éaunes. Inversement, le territoire municipal de Toulouse, - le **gardiage** en langage local -, résulte de l'extension progressive d'une sauveté constituée au milieu du XIIe siècle aux abords immédiats de l'ensemble de l'agglomération murée réunissant la Cité antique et les deux "bourgs" médiévaux de Saint-Sernin et de Saint-Pierre de Coquinis, et étendue dès la fin de ce même XIIe siècle (1194) à ses limites actuelles, simplement rectifiées entre 1790 et 1807 aux abords de Blagnac, Portet et Tournefeuille. Mais, sur ces deux vastes territoires, on voit s'affirmer dès le Moyen Âge de vrais villages groupés autour de leur église paroissiale, et centres de terroirs organisés tout comme ceux des communautés voisines, mais qui ne possèdent ni seigneurs ni organisation municipale propres. Ce sont sur Muret-Ox, proche du centre primitif du **fundus**, et Estantens, et sur Toulouse Montaudran, Pouvourville et Saint-Martin-du-Touch, auxquels s'ajouteront au XVIIIe siècle des groupements plus lâches, érigés aussi en paroisses, de Croix-Daurade, Lalande, Lardenne et Saint-Simon, installés sur des terres auparavant quasi désertes, vouées au pacage ou à la forêt, et défrichées pour l'installation de parcelles de vignes, puis de terrains maraîchers⁽³⁹⁾.

Formes et limites des Terroirs

La topographie et l'histoire viennent aussi se rencontrer quand on examine la forme des terroirs communaux et le tracé de leurs limites : aux formes assez géométriques des terroirs de plaine où on devine plus d'une fois les traces de la **centuriatio** antique, s'opposent les formes plus tourmentées des communes de coteau qui se sont plus ou moins moulées sur le relief. Mais l'histoire a sans doute aussi joué pour déterminer les formes parfois biscornues des communautés les plus récentes, comme si celles-ci étaient venues se glisser dans des zones marginales en occupant des parties de territoire laissées à l'abandon entre deux ou trois **fundi**.

Quant au tracé des limites, que les procès-verbaux de délimitation dressés dans le premier tiers du XIXe siècle le disent en général "fixé de temps immémorial", il suit assez souvent des accidents naturels et notamment des cours d'eau. Mais curieusement ce sont les plus importants de ces cours d'eau dont le lit est le plus souvent franchi par une limite communale. Plusieurs cas peuvent alors se présenter.

⁽³⁹⁾ Cf. LAFFORGUE, *La Grande Lande et Croix-Daurade*, op. cit. ; ARAGON, *Un coin de la banlieue toulousaine ... Saint-Simon*, Toulouse, 1905 ; R. CORRAZE, *Lardenne, gardiage de Toulouse*, Toulouse, 1939. Au vrai, Saint-Simon avait en 1789 un seigneur particulier et son territoire dépendait jusqu'en 1775 de la paroisse Saint-Martin de Portet, mais n'en relevait pas moins de la juridiction des Capitouls de Toulouse ; exemple caractéristique du flou de l'organisation administrative sous l'Ancien Régime.

Un premier cas est celui de Blagnac et de Portet. L'un et l'autre de ces villages devenus aujourd'hui villes de banlieue étaient au Moyen Âge le siège d'une importante seigneurie qui englobait plusieurs communautés sur les deux rives de la Garonne, le village lui-même étant bâti au bord du fleuve, dont il gardait un passage, et son territoire projetait sur la rive opposée une tête de pont pour mieux contrôler ce passage. Un échange de territoires entre Blagnac et Toulouse opéré en 1807⁽⁴⁰⁾ a fait disparaître la tête de pont de Blagnac, mais celle de Portet subsiste, et ses habitants peu nombreux doivent emprunter, soit un bac, soit les deux ponts de Lacroix et de Pinsaguel pour accéder à leur mairie.

Plus en aval, les territoires de Beauzelle et de Gagnac franchissent aussi tous deux la Garonne, mais il s'agit cette fois de déplacements récents du lit du fleuve lors de grandes crues, respectivement en 1835 et 1875, donc après la fixation officielle des limites communales qu'il n'a pas paru opportun de modifier, le territoire transféré d'une rive à l'autre étant inhabité. En 1937 encore, un déplacement du lit de l'Ariège a mis sur sa rive droite un fragment, inondable et à l'état sauvage, du territoire de Pinsaguel. Mais, dans deux autres cas, ce sont des communes de coteau qui se sont assurées dans le passé un fragment de la basse plaine alluviale et l'ont conservé : ainsi Clermont-le-Fort au bord de l'Ariège et Vieille-Toulouse au bord de la Garonne ; dans ce dernier cas c'est en 1875 seulement que le fleuve a séparé cette partie de la commune du reste de son territoire. Mais, tandis qu'à Vieille-Toulouse il s'agit d'une zone très submersible, inhabitée de toujours, à Clermont le territoire "outre Ariège" est occupé par un hameau ancien, dénommé la Riverotte, longtemps desservi par un simple bac et qui dispose maintenant d'un pont pour accéder au centre communal.

Les divergences entre limites communales et tracés d'un cours d'eau se retrouvent le long de l'Hers. Cette maigre rivière, qui a longtemps divagué sur le fond plat d'une vallée trop large, a vu son cours redressé et endigué au XVIII^e siècle. Mais, tandis que la limite entre Toulouse et Balma, fixée à l'Hers dès 1194, était alors rectifiée pour suivre le nouveau tracé, en amont c'est l'ancien cours aux innombrables sinuosités qui continue à séparer Auzeville, Castanet et Ramonville-Saint-Agne de Labège et d'Escalquens, et le déplacement du cours de l'Hers en 1985 lors de la construction de la rocade Est de Toulouse a fait passer sur sa rive gauche quelques hectares qui continuent à appartenir à la commune de Balma.

Sur la rive gauche de la Garonne, de petites rivières et des ruisseaux font localement limites entre les communes : l'Aussonnelle entre Pibrac et Colomiers, le Touch, entre Seysses et Saint-Lys, l'Aussau, affluent du Touch, entre Frouzins et Cugnaux d'une part, Fonsorbes et Plaisance d'autre part, la Saudrune, petit affluent de la Garonne, entre Frouzins et Roques, et d'autres ruisseaux plus petits courant en surface dans un lit à peine marqué, et souvent à sec en été, un peu partout.

Dans les zones de plaine où, à part ces ruisseaux, il n'existe guère d'accidents naturels auxquels puissent s'accrocher les limites communales, il semble que celles-ci suivent assez souvent des limites parcellaires, mais pas de façon stricte, comme on peut le constater par exemple entre Frouzins et Seysses où une limite tracée en ligne droite sur plus de deux kilomètres coupe en biais bon nombre de parcelles. On est tenté de penser que l'occupation du sol, partie à l'origine de l'emplacement de chaque *villa*, a progressé peu à peu en direction des *fundi* voisins jusqu'au moment où, les deux vagues d'occupation se rencontrant, un accord, obtenu pacifiquement ou après plusieurs conflits plus ou moins violents, a fixé la limite séparant chaque domaine de ses voisins ; mais on manque de documents pour appuyer cette hypothèse, qui pourrait n'être qu'une vue de l'esprit. Dans le Terrefort, le territoire communal

⁽⁴⁰⁾ Cf. LAVIGNE, *op. cit.*, et ÉCHÉ, *op. cit.*, note 23.

occupe assez souvent une croupe, et ses limites suivent alors le fond des vallons - parfois des ravins - qui encadrent cette croupe : ainsi à Pechbusque, Saint-Geniès ou Saint-Loup. Mais lorsque, comme sur la rive droite de l'Hers, où de longues croupes s'étalent entre les vallées à fond plat de la Sausse et de la Ceillonne, de la Saune et de la Marcaissonne, plusieurs terroirs se succèdent sur la même croupe sans accident notable pour les séparer, on retrouve le même type de limites apparemment arbitraires que sur les terrasses. Mais ici d'autres limites suivent par contre le lit d'une rivière, la Ceillonne sépare ainsi Flourens de Mons, le Saune Quint de Saint-Orens, et dans cette dernière commune la Marcaissonne séparait avant 1789 Cayras de Gameville.

Certaines limites suivent aussi des chemins, mais toujours sur une courte distance, par exemple entre Toulouse et Cugnaux, entre Seysses et Muret, entre Pechbonnieu et Saint-Loup. Certains de ces chemins peuvent être anciens et peuvent avoir été choisis comme limites lors de l'installation des terroirs, mais d'autres au contraire ont pu être tracés pour matérialiser une limite qui venait d'être fixée. Ici encore manquent les documents qui permettraient de choisir, dans chaque cas, l'une ou l'autre hypothèse. Mais un fait est certain : aucun de ces chemins ne suit, ni le tracé des voies antiques tel que permet de le restituer l'archéologie⁽⁴¹⁾, ni celui des principales voies modernes, routes nationales ou chemins départementaux, tracées aux XVIIIe et XIXe siècles. Ces chemins-frontières sont ainsi des reliques du passé, mais d'un passé bien indéterminé.

Les Communes au présent

Encore en 1950, et malgré l'apparition sur le territoire de certaines d'entre elles d'installations (aérodromes de Blagnac et de Francazal, gare de triage dite de Saint-Jory, industries de Fenouillet) liées aux besoins de la grande ville proche, malgré aussi la présence parfois majoritaire dès cette date d'une population de banlieue ayant ses emplois dans cette même grande ville, l'ensemble de ces soixante-seize communes formait un territoire essentiellement rural. Mais après 1950 et surtout après 1960, ce sont toutes les communes de cette aire qui ont vu arriver une population de banlieue totalement étrangère au monde agricole, logée d'abord en pavillons, puis, dans bon nombre d'entre elles, également en immeubles collectifs, que les uns et les autres ont peu à peu grignoté le territoire cultivé et totalement changé la fonction des terroirs communaux. Des 138000 habitants, dont 93000 pour Toulouse, lors du recensement de 1851 après lequel s'amorce dans la région toulousaine le dépeuplement rural, notre aire arrive en 1990 à 671000 habitants dont 358000 pour Toulouse, et la population de certaines communes a plus que décuplé⁽⁴²⁾. Certes une bonne moitié de la surface de cette aire reste occupée par des champs ou par des espaces "de nature", conservés comme "poumons verts" ou zones de loisirs comme les forêts de Bouconne et de Larramet, et on trouve même çà et là sur le territoire municipal de Toulouse, jardins maraîchers, pépinières, voire vignes. Mais toutes les communes de banlieue, à l'exception de

⁽⁴¹⁾ Sur ces tracés, cf. M. LABROUSSE, *Toulouse, op. cit.*, chap. IX, et G. BACCRABÈRE, "Stations gallo-romaines du Lauragais", *Mém. Soc. Archéologique Midi*, XXIX (1962), pp. 9-83. Certains de ces tracés ont servi d'assiette à des voies modernes ; ainsi la R.N. 124 entre Saint-Martin-du-Touch et L'Isle-Jourdain, ou le C.D. 4 entre Lalande, Fronton et au-delà Bressols (Tarn-et-Garonne).

⁽⁴²⁾ Ainsi Fonbeauzard est passée de 157 habitants à 2393, Ramonville-Saint-Agne de 372 à 11834.

peut-être deux ou trois, ont cessé d'être vraiment rurales. Elles restent cependant la base, non seulement de la vie politique et administrative, mais aussi des actions d'aménagement appuyées sur le Plan d'Aménagement des Sols (P.O.S.). Reliques du passé par leur configuration territoriale, les communes de la banlieue toulousaine demeurent en bien des domaines des réalités vivantes.